



LE PORT DE MONTREAL en 1840.

Comme les cours d'eau formés par les sources latérales descendent vers cette glorieuse vallée, dans leur voyage vers l'océan, de même le commerce de toutes ces régions gravite vers elle en un volume toujours grossissant. D'année en année, les courants de ce commerce se creusent des lits de plus en plus profonds et s'allongent en attirant à eux le commerce de régions encore plus éloignées.

Déjà en 1829, Montréal était le centre d'un grand commerce maritime : elle était le port, non seulement du Canada, mais de l'ouest de New York et du Michigan, qui y accédaient par le Richelieu, le lac Champlain, le lac St-Laurant et le lac Ontario. Mais à mesure que les dimensions des navires ont augmenté, les batteurs du lac St-Pierre sont devenus des obstacles de plus en plus sérieux.

En 1830, une loi donna au gouverneur le pouvoir de nommer trois commissaires qui seraient chargés de mettre à exécution une autre loi décrétant des améliorations au port de Montréal. Ce fut la création de la commission du port de Montréal. Les premiers commissaires furent l'hon. Geo. Moffatt, président, M. Jules Guenet et le capitaine Robert-S. Piper, un officier du génie.

Il semble que, au début, ils n'eurent pour fonction que de voir à l'exécution de certains travaux : la construction d'un quai et d'une jetée reliant l'île (devenue depuis le quai de l'île) à la nouvelle ligne de quais. Mais peu à peu leurs pouvoirs furent élargis et continués par des lois successives.

Depuis quelques années, le port de Montréal a subi une transformation complète et quelqu'un qui n'aurait pas vu Montréal depuis 1895, ne pourrait encore reconnaître l'aspect.

Avant 1825, il n'y avait que deux quai d'une longueur de 1120 pieds, avec 1120 pieds d'eau aux basses eaux. En 1825, construisit un troisième quai, d'une longueur de 1260 pieds, avec cinq cents d'eau. En 1842, la longueur des quais avait atteint 1,950 pieds, presque un mille.

De 1845 à 1847, les quais furent allongés à 7,070 pieds, soit 1,55 mille. En 1850, y ajouta encore 1370 pieds, avec une fondation de six pieds d'eau. Jusque-là, navires mouillaient dans le fleuve et on

déchargeait au moyen d'allèges. En 1855, on commença à draguer le port pour permettre aux navires d'aborder les quais. En 1855, des navires de vingt pieds de tirant d'eau pouvaient monter à Montréal, où ils trouvaient à leur disposition 1,78 mille de quais : en 1875, 1,2 milles ; en 1878, 4,45 milles ; en 1882, 1,7 milles. À cette dernière date, on avait dépensé dans le port, du pont Victoria à la Longue-Pointe, une somme de \$3,000,000, dont pas un sou n'avait été fourni par le trésor public, fédéral ou provincial. La commission du port avait emprunté les fonds, et elle avait payé les intérêts et remboursé une bonne partie du capital avec le seul revenu du port.

De 1882 à 1901, on a construit 7 1/3 milles de nouveaux quais. Actuellement, 2 autres milles de quais sont encore en construction.

L'année 1832 marque une époque dans l'histoire municipale de notre ville, sa constitution en corporation autonome.

En 1792, une ordonnance du lieutenant-gouverneur, le major-général Sir Alfred Clarke, avait divisé le territoire du Bas-Can-

ada en comtés, villes et cités. Québec et Montréal étaient les cités. Mais jusqu'à 1832, les autorités provinciales percevaient les taxes et en faisaient l'emploi, dans les cités comme dans les comtés ruraux, laissant les détails de l'administration locale à des jurés de paix.

En 1832, la législature donna des chartes spéciales à Québec et Montréal. Ces chartes, qui n'étaient que temporaires, furent finies en 1836, et, en raison des troubles de 1837 et 1838, elles ne furent renouvelées qu'en 1840, avec de nombreux amendements et ayant, cette fois, un caractère permanent. Ce n'est qu'en 1842 que les charges de maire et d'échevins devinrent électorales ; auparavant, c'est le gouverneur local qui en nommait les titulaires.

Comme indication de la rapidité de la croissance de Montréal, on peut citer les chiffres suivants. La valeur estimée de la propriété foncière à Montréal était, il y a vingt ans, de \$81,250,000 ; elle est aujourd'hui de \$195,000,000. Si on compare Montréal aux villes de la même population aux États-Unis, on trouve que la propriété foncière y égale en valeur celle de Washington, la capitale des États-Unis, et dépasse celles de la Nouvelle-Orléans, de Milwaukee, de Minneapolis, de Saint-Paul, etc.

Voici quelques jalons indiquant la marche de ce progrès depuis vingt ans. L'évaluation de la propriété foncière à Montréal était en

1882	\$ 81,250,078
1892	136,258,365
1897	178,881,700
1898	178,381,345
1899	185,167,111
1900	185,228,177
1901	188,738,993
1902	190,000,000
1904	193,500,000
1905	195,000,000

Les revenus de la ville ont progressé proportionnellement. Ils étaient en

1851	\$ 160,226 00
1872	891,231 82
1882	1,637,413,73
1892	2,170,438,49
1901	3,433,235,88
1902	3,379,219,00
1905	4,350,000,00



Chemin contournant le Réservoir du parc Mont-Royal